

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RECOMMANDATIONS	7
INTRODUCTION	9
A. Le phénomène informatique	11
B. Fréquence des délits informatiques.....	13
C. Le droit pénal : situation actuelle	14
D. Le droit pénal : modifications proposées	15
E. La Loi sur la preuve au Canada	17
F. Les problèmes d'application de la Loi	18
G. Mesures supplémentaires	19
1. Normes de sécurité	19
2. Recours au civil.....	19
3. Code d'éthique	21
CONCLUSION	23
DEMANDE EN VERTU DU PARAGRAPHE (13) DE L'ARTICLE 69 DU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES	23
NOTES	25
ANNEXE «A»: LISTE DES TÉMOINS	27
ANNEXE «B»: BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	29

Le Sous-comité recommande à l'Assemblée à faire toutes les questions liées à la sécurité informatique et aux pouvoirs contre leurs auteurs, particulièrement en ce qui concerne l'usage des pouvoirs de perquisition et de saisie, ainsi que les lois réglementaires et législatives, les enquêtes internationales et l'extradition, il y aurait lieu également d'encourager les deux autres organes, des députations du Comité permanent de l'ordre public et de la sécurité publique (par. 47).

4. Le Sous-comité recommande de faire tous les efforts possibles pour veiller à ce que les policiers aient accès de la formation qui pourraient être amenés à l'écouler de crimes. Ces informations, y compris une formation leur permettant de développer leurs compétences dans leur fonction (par. 48).

5. Le Sous-comité recommande que l'autorité de l'information et les organismes équivalents évaluent les faiblesses de leur système et acceptent les mesures de sécurité nécessaires (par. 51).

6. Le Sous-comité recommande de reconnaître que *copyright* peut englober les logiciels informatiques (par. 55).